



MAIRIE DE RANCHAL

Compte rendu du conseil municipal

Du lundi 27 janvier 2020 à 20 heures

ETAIENT PRESENTS :

Mr DE BUSSY Jacques, Maire, Mr LAGOUTTE Damien, 1^{er} adjoint, Mme SUCHET Ghislaine, 2^{ème} adjointe, Mr PERRIER Jean Luc, 3^{ème} adjoint, Mme GARDIN Bernadette, Mr. LONGIN Olivier, Mr. LAGOUTTE Michel, Mr. MORANA Antoine.

Absents: Mr. TISSIER Nicolas, Mr. FORAY Thomas

Démissionnaire : Madame RAPHANEL Jeanine

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

2. PLU :

- Délibération : À l'unanimité, les membres du conseil approuvent le projet de PLU qui devient exécutoire ce jour.
- Délibération : Après débat sur les conditions de la mise à disposition des communes d'un service juridique en matière d'urbanisme, les conseillers approuvent à l'unanimité la convention passée à cet effet avec la Cor.

Il est rappelé que la compétence urbanisme reste une compétence communale. La Cor intervenant à la demande de la commune, comme conseil.

3. Lotissement

Délibération : A l'unanimité, les conseillers approuvent les conditions de la vente de la parcelle AE 242, au prix de 28.500 € à Mme Vera, et autorisent le maire ou par délégation, le 1er adjoint à signer un compromis de vente en l'étude de Maître Vincent Martin.

4. Rénovation du centre bourg

- Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux
 - o Deux entreprises ont concouru sur la base du même cahier des charges préparé par le bureau « Réalité » ; l'analyse technico financière a classé en première position l'entreprise THIVENT, en seconde position l'entreprise EIFFAGE.
 - o Les notes techniques sont identiques.
 - o Le prix des prestations proposé pour l'ensemble de la consultation, est de :
 - 300 742.04 € HT pour l'entreprise THIVENT
 - 339 854.50 € HT pour l'entreprise EIFFAGE

- Délibération : À l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un marché par procédure adaptée avec l'entreprise THIVENT.
- Définition du périmètre du programme de travaux :
 - o Le cout du programme global s'élève à 300 742 € HT. Il se décompose comme suit
 - Tranche ferme (partie centrale du bourg) : 185 602 €
 - Tranche optionnelle : 81 887€ (partie basse du bourg, côté est. Ce lot a été prévu initialement pour scinder si nécessaire le planning de réalisation en 2 phases distinctes dans le temps)
 - Plus- value pour pose pierres naturelles : 8 669 €
 - Plus- value pour trottoir en béton désactivé : 24 582 €
 - o Après débat, il a été convenu de retenir le programme dans son ensemble et de le réaliser dans une seule opération, si possible d'avril à juin. Cette décision pourra évoluer en fonction des paramètres suivants :
 - Notre capacité à mobiliser le financement du programme : Celui-ci est en cours de montage ; du montant global obtenu, dépendra le périmètre et le phasage final .
 - La plus-value pour béton désactivé pourrait être soit abandonnée, soit appliquée à des surfaces plus restreintes.

5. Financement du projet de rénovation du centre bourg

- Demande de subvention : Le projet étant arrêté, des demandes de subvention vont pouvoir être déposées auprès de la Région, via Patrice Verchère élu régional référent, et auprès de l'Etat via les services de la sous-préfecture et les services de la DDT localisés à Gleizé ; Le montant des subventions déterminera in fine le montant des emprunts à souscrire.
- Demande d'emprunt à court terme
 - o un prêt d'un montant de 120 000* € maximum, sur une durée de 2 à 3 ans permettra de :
 - Répondre aux besoins de trésorerie résultant des délais de remboursement de la TVA sur les travaux réalisés.
 - Financer l'avance de trésorerie (de l'ordre de 60 000 €) que la commune devra faire en attendant le transfert des fonds départementaux alloués sur cette opération .
 - o Délibération : A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à une demande d'emprunt auprès du crédit mutuel du Rhône, d'un montant de 120.000 €, au taux de 0.34% à ce jour ; le remboursement se fait au

rythme de remboursement de la TVA par l'Etat, et de déblocage des fonds du département.

- Demande d'emprunt à long terme

- En attente des réponses aux dossiers de subvention, il est nécessaire de prévoir un prêt couvrant l'ensemble des travaux, d'un montant maximum de 250 000 € ht restant à charge pour la commune.

Ce montant pourra être revu à la baisse en fonction du périmètre final des travaux et des subventions obtenues.

- Délibération : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à une demande de prêt, sur 20 ans, auprès de la Caisse d'épargne du Rhône, le taux est fixe, il est aujourd'hui de 1.35%. Les échéances annuelles seront constantes, d'un montant de 14.300€ ;

6. Questions diverses

- La Gourmandine :

- La commune a proposé à la SARL Auberge du Haut Beaujolais, qui l'a accepté, de cohabiter avec le pôle « bien être santé ». Chacune des structures disposera d'un bail distinct.
- Après échange avec Madame Catherine Gaudard, gérante de la SARL Auberge du Haut Beaujolais, locataire gérante de la Gourmandine, il a été convenu du non renouvellement du bail arrivé à terme le 23.04.2020. Un nouveau bail lui sera proposé dont les principes seront connus au plus tard le 15 février.

- Pôle bien être nature :

- Une association regroupant les intervenants de ce pôle est en cours de constitution. En accord avec la Sarl Auberge du Haut Beaujolais, ce pôle sera hébergé dans les locaux de la Gourmandine.
- Au plus tard le 24.04.2020, un bail de location de la grande salle du 1er étage sera consenti par la commune à cette association.

- L'offre de sentier permanente

- Le travail mené par la commune, le comité des fêtes, le comité de la Rochette et d'autres ranchalais à titre individuel a été finalisé avec l'appui du bureau d'étude « Evaunat ». Une réunion de présentation du projet aux ranchalais en sera faite. L'objectif est de réaliser ce sentier dès 2020.
- Le projet final sera arrêté courant février

- Immeuble Burnichon :
La signature du compromis de vente est prévue début février ; La première tranche de l'étude architecturale a été faite par le cabinet d'architecte de Nathalie Cinquin.
- Elections municipales :
 - o les inscriptions sur les listes électorales sont à faire avant le 7.02.2020 ; Tandis que
 - o le dépôt des candidatures est à faire avant le 27.02.2020.
- Date du prochain conseil : jeudi 27.02.2020 à 20 h.

7. Intervention du public

Considérant que dans une période agitée pour notre société, le patrimoine traditionnel constitue un repère stabilisant, Robert Longin demande à ce que la commune prenne en charge la rénovation des croix

Pour le conseil municipal,
Le Maire
Jacques De Bussy

